



Via un prêt au groupe Cofina, leader panafricain de la mésofinance, Proparco renouvelle son soutien aux TPE et PME ivoiriennes

22/05/2020 – Date de début du projet

MICROFINANCE – Secteurs

CÔTE D'IVOIRE – Localisation

PRÊTS – Outils de financement

5 000 000 EUROS – Montant du financement

PRÊT DE 5 MEUR – Détails du financement

COMPAGNIE FINANCIÈRE AFRICAINE (COFINA) – Client

IF-C – CES

Présentation du client

Cofina Cote d'Ivoire, anciennement Compagnie Africaine de Crédit est une filiale du groupe panafricain COFINA (Compagnie Financière Africaine), référence du marché de la mésofinance. Présent dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale, il est désormais un acteur clé du financement des micro petites et moyennes entreprises y compris informelles. Cofina Cote d'Ivoire vise une clientèle peu servie par le système financier classique en proposant des produits et des services financiers adaptés, qui répondent aux besoins spécifiques des TPE/ PME ayant difficilement accès aux financements.

Description du projet

Ce prêt de 5 000 000 EUR, permettra d'accompagner la croissance de l'activité de crédits de l'institution et donc de développer son offre de soutien aux entrepreneurs. Ce soutien est essentiel dans la période actuelles afin d'atténuer l'impact financier de la pandémie mondiale qui accroît la frilosité des institutions financière à s'adresser à cette cible d'entreprise structurellement plus risquée.

Impact du projet

Grâce à ce prêt, 639 MPME ivoiriennes devraient accéder à une offre de financement et 221 bénéficiaires individuels devraient avoir accès à un service essentiel. Il permettra aussi de maintenir plus de 5200 emplois directs ou indirects.

En permettant à Cofina, première institution de mésofinance du pays, d'augmenter ses prêts aux PME locales, cette opération aura un impact significatif en termes de croissance économique inclusive, en ligne avec les objectifs 8 (Travail décent et croissance économique) et 10 (Inégalités réduites) des objectifs de développement durable et en pleine conformité avec l'Accord de Paris.

